

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 22 février 2018

A la salle des mariages, route de Gembloux 43 à 5310 Eghezée

Présents : M. D. VAN ROY Bourgmestre-Président ;
MM. R. GILOT, R. DELHAISE, Mme V. PETIT-LAMBIN, MM.S. COLLIGNON, O. MOINET Echevins ;
MM. R. DEWART, A. CATINUS, J-M SEVERIN Mme M. PIROTTE, Mme P. BRABANT, MM. G. VAN DEN BROUCKE, E. DEMAIN, L. ABSIL, J-M. RONVAUX, Mme V. VERCOUTERE, MM. S. DECAMP, B. DE HERTOIGH, Th. JACQUEMIN, Mmes M. LADRIERE, Mme C. SIMON-HENIN, MM. D. HOUGARDY, F. ROUXHET, P. TREMUTH, P. KABONGO Conseillers ;
Mme M.-A. MOREAU Directrice générale ;
Excusé: M. M. DUBUISSON (voix consultative et non délibérative) Président du CPAS ;

Le Président ouvre la séance à 20h00 en l'absence de Monsieur P. TREMUTH, conseiller communal en retard.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Séance publique

1. ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITE - APPROBATION PROVISOIRE DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE.

Avant de procéder à l'examen des différents dossiers portés à l'ordre du jour de cette séance, Madame HEBERT et Monsieur PLAK, du Bureau d'études AGORA présentent à l'assemblée le projet du plan communal de mobilité.

A 20h12 ; Monsieur P. TREMUTH, conseiller communal entre en séance et y participe.

Entend la remarque de Monsieur B. DE HERTOIGH, conseiller communal qui regrette que la rue de Montigny et la route d'Andenne ne soient pas prises en considération et qu'aucun aménagement ne soit envisagé aux abords de l'école libre de Hanret ;

Entend les considérations de Monsieur P. KABONGO, conseiller communal qui estime que le projet n'est pas assez ambitieux, qu'il y a beaucoup d'amendements à proposer, que la question des passages pour piétons n'est pas suffisamment prise en compte ;

Vu les articles L1113-1 et L1122-30, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret de la Région wallonne du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, en particulier les articles 17 et 18 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatif au financement de l'élaboration de plans communaux de mobilité et de la mise en œuvre de plan communaux de mobilité et de plans de déplacements scolaires ;

Vu la motion du conseil communal du 31 mai 2010 relative à l'actualisation du plan global de mobilité de la commune d'Eghezée et à la réalisation d'un giratoire au carrefour dit du "Cheval blanc" à Eghezée ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2011 octroyant une subvention d'un montant de 28.000 €, l'arrêté ministériel du 09 avril 2014 allouant une subvention complémentaire d'un montant de 9.500 € et l'arrêté ministériel du 03 avril 2015 allouant une subvention complémentaire d'un montant de 10.470 € à la commune de Eghezée afin de lui permettre d'actualiser son plan communal de mobilité ;

Vu la délibération du conseil communal du 27 février 2014 relative à l'approbation de la convention à conclure entre la commune d'Eghezée et la Région wallonne " Centrale de marchés - réalisation du Plan de Mobilité d'Eghezée " ;

Vu la décision du 23 décembre 2014 du Directeur général de la Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques relative à l'attribution du marché de service portant sur l'étude d'actualisation du plan communal de mobilité d'Eghezée au bureau d'études AGORA et à son sous-traitant AME pour un montant total de 63.960,00 € TVAC, dont un quart à charge du budget de la Commune d'Eghezée ;

Considérant les études menées par ce bureau d'études et les rapports avant enquête publique concernant les Phases 1: Diagnostic de la situation existante, 2 : Définitions des objectifs et 3 : Le plan d'actions, projet de rapport final ;

Considérant que les phases 1 et 2 ont été présentées au conseil communal et à la commission d'aménagement du territoire et de la mobilité le 14 décembre 2015 et à la population le 28 janvier 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la phase 3 : Le plan d'actions, projet de rapport final version avant enquête publique ;

Considérant que le conseil communal doit soumettre le projet de plan communal de mobilité accompagné d'une note de synthèse non-technique à une enquête publique ;

Par 23 voix pour, celles de MM. R. DEWART, A. CATINUS, J-M. SEVERIN, R. GILOT, R. DELHAISE, S. COLLIGNON, Mmes M. PIROTTE, P. BRABANT, MM. G. VAN DEN BROUCKE, E. DEMAIN, L. ABSIL, J-M RONVAUX, Mme V. PETIT-LAMBIN, M. O. MOINET, Mme V. VERCOUTERE, MM. S. DECAMP, T. JACQUEMIN, Mmes M. LADRIERE, C. SIMON-HENIN, MM. D. HOUGARDY, F. ROUXHET, P. TREMUTH, M.D. VAN ROY ;

1 voix contre, celle de M. P. KABONGO ;

et 1 abstention, celle de M. B. DE HERTOIGH.

ARRETE:

Article 1er. - Le conseil communal approuve le projet de plan communal de mobilité tel qu'il est présenté.

Article 2. - Le Conseil communal soumet le projet de plan communal de mobilité à une enquête publique qui se déroulera du 15 mars 2018 au 30 avril 2018.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2018 - APPROBATION

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 janvier 2018.

3. PLAINES ET STAGES COMMUNAUX 2018 - ORGANISATION.

Vu les articles L1122-20, L1122-30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances tel que modifié à ce jour ;

Considérant le succès rencontré par les stages communaux depuis leur mise en place ;

Considérant qu'il convient de poursuivre leur organisation et de développer des partenariats avec d'autres associations afin de les diversifier ;

Considérant la volonté de la commune de faire découvrir aux enfants le métier de pompier dans un stage cumulé avec des activités scientifiques;

Considérant la volonté de la commune d'initier les enfants à la découverte de la nature par des jeux ;

Considérant que l'asbl Découverte par l'Animation Multiculturelle et Sportive, en abrégé DAMS, sise rue de Mésanges, 3 à 5310 LEUZE et représentée par Madame Maud SALMON, assure la promotion d'un stage "Nature" auprès des enfants ;

Considérant que l'asbl DAMS propose quatre demi-journées d'activités aux plaines 6-13 ans durant les plaines de vacances ;
Considérant la volonté de la commune de faire découvrir aux enfants la psychomotricité au travers d'activités d'éveil sportif, ainsi que le sport par diverses activités multisports ;
Considérant que l'asbl L'Envol des Loustiques, sise rue du Tilleul 26 à 5310 AISCHE-EN-REFAIL et représentée par Monsieur Ludovic GERMAIN, assure la promotion des activités sportives auprès des enfants ;
Considérant la volonté de la commune de faire découvrir aux enfants divers expériences "scientifiques" adaptées à leurs âges ;
Considérant que l'asbl Cap Sciences, sis rue de la Terre Franche 61 à 5310 LONGCHAMPS, assure la promotion d'un stage sur le thème "Magicien des sciences" durant une semaine ainsi que 4 journées et 4 demi-journées d'activités aux plaines 6-13 ans ;
Considérant la volonté de la commune de faire découvrir aux enfants le thème du cirque par des activités et des bricolages ;
Considérant que l'asbl Les Zigs'actifs, sise Impasse d'Alvaux 20 à 5032 Mazy et représentée par Monsieur Jean-François DEPIREUX en collaboration avec le cirque STROMBOLII, assure la promotion des activités sur le thème du cirque auprès des enfants ;
Considérant le projet relatif à l'organisation des stages communaux 2017 proposé par le collège communal ;
Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 29/01/2018,
Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 07/02/2018,

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Le conseil communal fixe l'organisation des stages communaux 2018 comme suit :

Plaines de vacances pour les enfants de 2,5 à 5 ans

Activités diverses adaptées aux petits.

- période : 8 semaines du 02/07/2018 au 24/08/2018 – sauf le 15/08/2018
- durée : activités plaines de 8h30 à 16h30
- lieu : Centre Sportif et Centre Culturel – rue de la Gare 5 - 5310 Eghezée
- inscriptions : maximum 24-32 enfants âgés de 2,5 et 5 ans

Plaines de vacances pour les enfants de 6 à 13 ans

Activités plastiques, sportives et ludiques, excursions.

- période : 8 semaines du 02/07/2018 au 24/08/2018 – sauf le 15/08/2018
- durée : activités plaines de 8h30 à 16h30
- lieu : Institut Henri Maus – Site Yannick Leroy – chaussée de Louvain 92 – 5310 Eghezée
- inscriptions : maximum 36-48 enfants âgés de 6 et 13 ans

Stage psychomotricité relationnelle (asbl L'Envol des Loustiques)

Initiation à la psychomotricité

- période : 8 semaines du 02/07/2018 au 24/08/2018 – sauf le 15/08/2018
- durée : de 8h30 à 16h30
- lieu : Centre Sportif d'Eghezée – rue de la Gare 5 à Eghezée
- inscriptions : maximum 16-24 enfants âgés de 2.5 à 5 ans

Stage multisports / psychomotricité sportive (asbl L'Envol des Loustiques)

Initiation aux multisports

- période : 8 semaines du 02/07/2018 au 24/08/2018 – sauf le 15/08/2018
- durée : de 8h30 à 16h30
- lieu : Centre sportif d'Eghezée – rue de la Gare 5 à Eghezée
- inscriptions : maximum 12-24 enfants âgés de 6 à 11 ans

Stage nature (asbl DAMS)

Approche et observation de la nature.

- période : 1 semaine du 23/07/2018 au 27/07/2018 pour les 4 à 7 ans
1 semaine du 30/07/2018 au 03/08/2018 pour les 8 à 12 ans
- durée : de 8h30 à 16h30
- lieu : Ecole de Dhuy, rue des Infirmeries 1 à Dhuy
- inscriptions : maximum 24 enfants âgés de 4 à 7 ans et maximum 36 enfants âgés de 8 à 12 ans

Stage "Le Petit scientifique / pompier (asbl Cap Sciences et les pompiers d'Eghezée)

Magicien des sciences en collaboration avec les pompiers d'Eghezée

Le groupe est divisé en deux, le matin, une partie du groupe sera en activités sciences et l'autre partie en activité pompier, l'après-midi les groupes sont inversés

- période : 1 semaine du 06/08/2018 au 10/08/2018 pour les 5 à 12 ans
- durée : de 9h00 à 16h00
- lieu : Institut Henri Maus – Site Yannick Leroy – chaussée de Louvain 92 – 5310 Eghezée
- inscriptions : maximum 32 enfants dont 16 enfants âgés de 5 à 7 ans et 16 enfants âgés de 8 à 12 ans

Stage cirque (asbl Les Zigs'actifs)

Activités de jonglerie, diablo, équilibre sur roue, fil de fer, cours de dressage de poneys, ... bricolages, costume de scène, affiche du spectacle, vie quotidienne au sein du cirque, participer au montage du chapiteau, nourrir et brosser les animaux.

- période : 1 semaine du 9/07/2018 au 14/07/2018 (samedi inclus)
- durée : de 8h30 à 16h30
- lieu : salle des Calbassis – Place d'Aische-en-Refail.
- inscriptions : maximum 70 enfants âgés de 5 à 13 ans

Stage différencié

Activités avec la personne handicapée (expression – musique – cuisine – natation – poneyclub ...)

- période : 1 semaine à Eghezée du 9/07/2018 au 13/07/2018
- durée : de 8h30 à 16h30
- garderies : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h00
- lieu : Ecole communale de Mehaigne
- inscriptions : maximum 10 enfants en situation de handicap + 10 à 15 enfants « ordinaires » de 10 à 14 ans

Garderies

- période : 8 semaines du 02/07/2018 au 24/08/2018 – sauf le 15/08/2018
- durée : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h00
- lieu : plaines 6-13 ans, cirque et nature et sciences : Institut Henri Maus – Site Yannick Leroy – chaussée de Louvain 92 – 5310 Eghezée
- lieu : plaines 2.5-5 ans, stage psychomotricité et sports : Centre sportif d'Eghezée - rue de la Gare 5 à Eghezée

Article 2. - Pour les plaines subventionnées, l'encadrement des enfants est assuré dans le respect des dispositions du décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.

Article 3. - Les dépenses engendrées par l'organisation de ces stages, notamment la location de locaux du site Y. Leroy, du centre sportif, du centre culturel, les frais de fonctionnement, les fournitures diverses sont prises en charge par la commune et sont prévues à l'article 761/124-48 du service ordinaire du budget communal de l'exercice 2018.

4. PLAINES ET STAGES COMMUNAUX 2018 - FIXATION DES DROITS D'INSCRIPTIONS

Vu les articles L1122-20, L1122-30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 février 2018 relative à l'organisation des stages communaux été 2018 ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 29/01/2018,

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 07/02/2018,

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Les droits d'inscriptions aux plaines et stages communaux été 2018 sont fixés comme suit :

Droits d'inscription par semaine et par enfant

- Plaines de vacances pour les 2,5 – 5 ans : 50 € (40 € la semaine du 15/08)

- Plaines de vacances pour les 6 – 13 ans : 50 € (40 € la semaine du 15/08)

- Stage psychomotricité sportive : 60 € (50 € la semaine du 15/08)

- Stage multisports « NewGames » : 60 € (50 € la semaine du 15/08)

- Stage nature : 60 €

- Stage Le Petit scientifique / pompier : 60 €

- Stage différencié : 50 €

Article 2. - Le CPAS effectue le remboursement de la totalité du montant d'inscription qui lui sera réclamé par la commune pour l'ensemble des enfants inscrits par son service social dans le cas où il obtient pour 2018 des subsides alloués en vue de permettre l'épanouissement social et culturel de ses bénéficiaires.

Article 3. - La recette est prévue à l'article 761/161-01 du service ordinaire du budget communal de l'exercice 2018.

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS A AISCHE-EN-REFAIL, DHUY ET LIERNU (PIC 2017-2018) - APPROBATION DU PROJET, DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES, DE L'AVIS DE MARCHE ET FIXATION DU MODE DE PASSATION DU MARCHE.

Vu les articles L1113-1, L1124-40 §1, 3°, L1222-3 §1 et L3343-6 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu les articles 77 et suivants de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et de concessions de travaux publics, tel qu'en vigueur à ce jour;

Vu la décision du collège communal du 19 juillet 2016, de désigner l'Intercommunale Namuroise de Services Publics, en abrégé INASEP, en qualité d'auteur de projet pour l'étude dans le cadre des travaux d'aménagement de trottoirs sur le territoire de l'entité d'Eghezée;

Vu la décision du conseil communal du 26 janvier 2017, d'approuver les projets d'investissements à inscrire au Fonds Régional des Investissements Communaux pour les années 2017 à 2018 ;

Considérant la convention conclue le 26 janvier 2017 entre la commune d'Eghezée et le SPW- Direction des Routes de Namur, relative à la mise à disposition gratuite du domaine public régional nécessaire à la création de trottoirs le long de la N972 à Aishe-en-Refail, entre les pm 5.380 et 5.686 et le long de la N942 à Dhuy entre les pm 1.700 et 1.810;

Considérant la lettre du 05 juillet 2017 par laquelle Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et des Infrastructures sportives, approuve le plan d'investissement communal 2017-2017 de la commune d'Eghezée, et fixe l'estimation de l'intervention de la DGO1 à 463.337,83 EUR ;

Considérant la lettre du 14 novembre 2017 émanant du Service Publics de Wallonie - DGO1, signalant que la Commune d'Eghezée présente un taux d'exécution du PIC 2013-2016 de 100% et qu'elle bénéficie dès lors d'une enveloppe complémentaire de 145.449,18€ du montant initial du PIC 2017-2018;

Vu la décision du conseil communal du 21 décembre 2017, d'approuver la modification du Plan d'Investissement Communal 2017-2018 sur base de l'enveloppe complémentaire accordée par la SPW-DGO1 et de l'actualisation des dossiers en cours et repris au PIC 2017-2018;

Considérant le procès-verbal du 05 septembre 2017 de la réunion plénière d'avant-projet des travaux dont question ;

Considérant le projet de cahier spécial des charges, les plans, ainsi que le projet d'avis de marché, appelés à régir le marché relatif aux travaux d'aménagement de trottoirs à Aishe-en-Refail (route de Gembloux), à Dhuy (route des Six Frères) et à Liernu (rue Haute Baive), établis par l'Inasep, auteur de projet;

Considérant que le montant total estimé des travaux, hors TVA, s'élève approximativement à 214.000 € ;

Considérant que la Société Régionale Wallonne du Transport intervient financièrement dans le coût des travaux dont question, à hauteur de 6.559,75 € hors TVA (aménagement quai de bus à Aishe-en-Refail);

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux sont inscrits à l'article 421/731-60 - Projet 20160022, du budget extraordinaire de l'exercice 2018 voté par le conseil communal du 21 décembre 2017 ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 10/01/2018,

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 23/01/2018,

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Le projet d'aménagement de trottoirs à Aishe-en-Refail, Dhuy et Liernu, est approuvé au montant total estimé à titre indicatif à 214.000 € hors TVA;

Article 2. - Le marché, dont il est question à l'article 1^{er}, est passé suivant la procédure ouverte.

Article 3. - Le cahier des charges, les plans, ainsi que l'avis de marché, établis par l'auteur de projet, sont approuvés.

Article 4. - Le dossier "Projet" est transmis à la Direction Générales des Routes et Bâtiments - DGO1 - Pouvoir subsidiant.

Article 5. - Le dossier "Projet" est transmis à la Société Régionale Wallonne du Transport.

6. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS A AISCHE-EN-REFAIL, DHUY ET LIERNU - TR.561 - PIC 2017-2018 - APPROBATION DES TERMES DE LA CONVENTION SRWT

Vu l'article L1122-30, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la décision du conseil communal du 26 janvier 2017, d'approuver les projets d'investissements à inscrire au Fonds Régional des Investissements Communaux pour les années 2017 à 2018 ;

Considérant la convention conclue le 26 janvier 2017 entre la commune d'Eghezée et le SPW- Direction des Routes de Namur, relative à la mise à disposition gratuite du domaine public régional nécessaire à la création de trottoirs le long de la N972 à Aishe-en-Refail, entre les pm 5.380 et 5.686 et le long de la N942 à Dhuy entre les pm 1.700 et 1.810;

Considérant la lettre du 05 juillet 2017 par laquelle Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et des Infrastructures sportives, approuve le plan d'investissement communal 2017-2017 de la commune d'Eghezée;

Considérant le projet de cahier spécial des charges, les plans, ainsi que le projet d'avis de marché, appelés à régir le marché relatif aux travaux d'aménagement de trottoirs à Aishe-en-Refail (route de Gembloux), à Dhuy (route des Six Frères) et à Liernu (rue Haute Baive), établis par l'Inasep, auteur de projet;

Considérant que le montant total estimé des travaux, hors TVA, s'élève approximativement à 214.000 € ;

Considérant que la Société Régionale Wallonne du Transport intervient financièrement dans le coût des travaux dont question, à hauteur de 6.559,75 € hors TVA pour aménagement quai de bus à Aishe-en-Refail;

Considérant la convention de marché conjoint de travaux relative au réaménagement de l'arrêt pour autobus dans le cadre des travaux d'aménagement de trottoirs route de Gembloux à Aishe-en-Refail;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Le conseil communal approuve les termes de la convention de marché conjoint de travaux, à conclure entre la Société Régionale Wallonne de Transports et la Commune d'Eghezée, relative au réaménagement de l'arrêt pour autobus dans le cadre des travaux d'aménagement de trottoirs route de Gembloux à Aishe-en-Refail.

Article 2. - La présente décision accompagnée de la convention et du plan, sont transmis à la Société Régionale Wallonne du Transport.

7. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES TOITURES DE L'EGLISE D'EGHEZEE (PIC 2017-2018) - APPROBATION DU PROJET, DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES, DE L'AVIS DE MARCHE ET FIXATION DU MODE DE PASSATION DU MARCHE.

Vu les articles L1113-1, L1124-40 §1, 3°, L1222-3 §1 et L3343-6 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu les articles 77 et suivants de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et de concessions de travaux publics, tel qu'en vigueur à ce jour;

Vu la décision du collège communal du 28 novembre 2016, de désigner l'Intercommunale Namuroise de Services Publics, en abrégé INASEP, en qualité d'auteur de projet pour l'étude dans le cadre des travaux de renouvellement des toitures de l'église d'Eghezée;

Vu la décision du conseil communal du 26 janvier 2017, d'approuver les projets d'investissements à inscrire au Fonds Régional des Investissements Communaux pour les années 2017 à 2018 ;

Considérant la lettre du 05 juillet 2017 par laquelle Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et des Infrastructures sportives, approuve le plan d'investissement communal 2017-2018 de la commune d'Eghezée, et fixe l'estimation de l'intervention de la DGO1 à 463.337,83 EUR ;

Considérant la lettre du 14 novembre 2017 émanant du Service Publics de Wallonie - DGO1, signalant que la Commune d'Eghezée présente un taux d'exécution du PIC 2013-2016 de 100% et qu'elle bénéficie dès lors d'une enveloppe complémentaire de 145.449,18€ du montant initial du PIC 2017-2018;

Vu la décision du conseil communal du 21 décembre 2017, d'approuver la modification du Plan d'Investissement Communal 2017-2018 sur base de l'enveloppe complémentaire accordée par la SPW-DGO1 et de l'actualisation des dossiers en cours et repris au PIC 2017-2018;

Considérant le projet de cahier spécial des charges, le plan, ainsi que le projet d'avis de marché, appelés à régir le marché relatif aux travaux de renouvellement des toitures de l'église d'Eghezée, établis par l'Inasep, auteur de projet;

Considérant que le montant total estimé des travaux, hors TVA, s'élève approximativement à 90.820,30 € ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux sont inscrits à l'article 790/723-60 - Projet 20160977, du budget extraordinaire de l'exercice 2018 voté par le conseil communal du 21 décembre 2017 ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 09/01/2018,

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 23/01/2018,

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Le projet de renouvellement des toitures de l'église d'Eghezée, est approuvé au montant total estimé à titre indicatif à 90.820,30 € hors TVA;

Article 2. - Le marché, dont il est question à l'article 1^{er}, est passé suivant la procédure ouverte.

Article 3. - Le cahier des charges, le plan, ainsi que l'avis de marché, établis par l'auteur de projet, sont approuvés.

Article 4. - Le dossier "Projet" est transmis à la Direction Générales des Routes et Bâtiments - DGO1 - Pouvoir subsidiant.

8. COMMUNICATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4, ALINEA 2, DU REGLEMENT GENERAL DE LA COMPTABILITE COMMUNALE, DES DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE.

Vu l'article 4, alinéa 2, du règlement général de la comptabilité communale ;

PREND CONNAISSANCE de la décision de l'autorité de tutelle pour la période du 9 janvier 2018 au 5 février 2018.

1. actes des autorités communales soumis à la tutelle générale d'annulation conformément aux articles L3122-1 à L3122-6, du code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- Délibération du collège communal du 18 décembre 2017 relative à l'attribution du marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition de matériel de signalisation. Décision: EXECUTOIRE

- Délibération du collège communal du 27 décembre 2017 relative à l'attribution du marché de travaux ayant pour objet l'aménagement d'une crèche, d'une salle communale et de locaux de réunion dans l'ancien presbytère de Mehaigne. Décision : EXECUTOIRE.
- 2. acte de l'autorité communale soumis à la tutelle spéciale d'approbation conformément aux articles du L3131-1 au L3132-2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:
- Délibération du conseil communal du 21 décembre 2017 fixant la dotation communale 2018 à la zone de police Orneau-Mehaigne. Décision: APPROUVEE.

9. ACQUISITION D'UN TERRAIN A LEUZE JOUXTANT L'ECOLE COMMUNALE

Le président rappelle en particulier les dispositions de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

Il cède la parole à M. A. CATINUS, conseiller communal, pour présenter le point complémentaire inscrit à l'ordre du jour de la séance, à sa demande et à celle de Mme P. BRABANT et M. J-M RONVAUX le 15 février 2018, conformément à l'article L1122-24, alinéa 3, du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

M. A. CATINUS présente les raisons et motivations de cette demande, à savoir : opportunité unique d'agrandir le lieu d'accueil scolaire, pouvoir répondre à la demande croissante de la population scolaire, possibilité d'avoir un accès différencié et qui pourrait être plus sécurisant, possibilité d'extension de la cour de récréation, possibilité d'une nouvelle construction voire l'implantation d'un module, faciliter la mobilité et la sécurité des lieux, terrain jouxtant également l'arrière du T.T. Leuze de la propriété communale.

Le président explique les différentes démarches effectuées par le collège communal et en particulier par Mme V. PETIT-LAMBIN et conclut qu'à ce stade, il est prématuré de prendre position. Il y a lieu d'y voir plus clair.

Avant de clôturer la séance publique et pour répondre à M. P. KABONGO, le président explique l'attitude adoptée comme principe au Conseil communal au sujet des motions.

La motion déposée par M. P. KABONGO et le groupe A. CATINUS, P. BRABANT et J-M RONVAUX concerne le projet de loi autorisant les visites domiciliaires.

Cette matière est de la compétence du parlement fédéral.

Le conseil communal ne délibère que sur les matières relevant de la gestion de la commune en tant qu'institution.

Après quoi, l'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le président invite le public à quitter la séance et proclame le huis clos à 21h50.

Monsieur L. ABSIL quitte définitivement la séance.

La séance est levée à 22h00

Ainsi fait en séance à Eghezée, le 22 février 2018,

Par le conseil,

La secrétaire,

Le président

M.-A. MOREAU

D. VAN ROY